ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE

D'ANVERS.

XXXVe ANNÉE

LIVRAISON D'AVRIL 1874.

Messieurs les Abonnés sont avertis que les quittances leur seront incessamment présentées; ils sont priés de laisser chez eux les ordres nécessaires pour que le paiement puisse se faire en leur absence.



ON S'ABONNE A ANVERS :

au Secrétariat de la Société, rue de l'Église, 62, et chez

M. J.-E. BUSCHMANN,

Rempart de la Porte du Rhin.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

On s'abonne au Secrétariat de la Société, 92, rue de l'Église. Le prix de l'abonnement est fixé à **[illegible] Francs** par an pour la ville d'Anvers; **7 Francs** pour toute la Belgique, franco de port par la poste; **4.50 Florins** pour la Hollande, franco de port; pour les autres pays **[illegible] Francs**, le port en plus, selon les conventions postales.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE D'ANVERS.

BUREAU ÉLU POUR L'ANNÉE 187[illegible].

Président............................ MM. [illegible]

Vice-président............................ [illegible]

Secrétaire............................ [illegible]

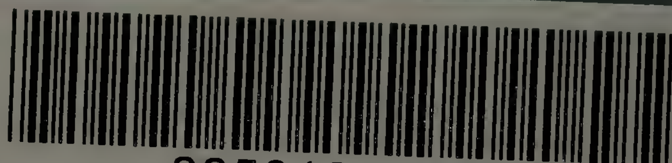
Secrétaire-adjoint............................ [illegible]

Trésorier............................ [illegible]

Bibliothécaire............................ [illegible]

Les Annales de la *Société de médecine d'Anvers* paraissent tous les mois et forment un cahier d'au moins [illegible] pages. Elles sont publiées sous la direction d'un Comité de rédaction composé de MM. [illegible], rédacteur principal, [illegible], [illegible], [illegible] et [illegible].

Les lettres et les envois destinés à la Société doivent être adressés francs de port, au Secrétaire **M. Desguin**, *rue de l'Église*, [illegible].



tants persistent. La partie postérieure de la capsule cristalline est épaissie et l'on y remarque des vaisseaux très fins de nouvelle formation. L'œil reconnaît les doigts à quatre pieds de distance, dans toutes les directions, mais moins bien cependant en haut.

Le 12 décembre, la papille est visible.

Le 12 janvier 1874, toute trace d'inflammation a disparu.

Après avoir passé en revue quelques cas dans lesquels des altérations diverses se sont produites, je crois utile de donner la relation de deux observations de corps étrangers dont la présence dans l'œil n'a donné lieu à aucune manifestation inflammatoire. Dans un cas il occupait la moitié antérieure, dans l'autre la moitié postérieure de l'organe visuel.

9. J'ai eu l'occasion d'examiner récemment l'œil gauche d'un jeune serrurier. Je découvris une tache blanche à la partie inférieure de la cornée et à la partie voisine de l'iris un petit corps métallique éclatant d'un millimètre de longueur sur $^3/_4$ de millimètre de largeur. Le fond de l'œil ne présentait rien d'anormal et la vue était bonne. Le sujet ne s'est jamais douté qu'il avait un éclat de fer dans l'œil.

Il n'y avait dans ce cas aucune indication thérapeutique.

10. X. serrurier, 22 ans, vient me demander le 19 mars 1872 de lui extraire un corps étranger qui lui est entré dans l'œil.

Il n'existe pas de trace d'inflammation et le nº 2 de Jäger est lu avec facilité. Une petite taie d'une ligne de longueur, existe dans le quart interne et inférieur près du bord sclérotical, affectant une direction oblique d'avant en arrière. L'iris présente dans ce voisinage une large solution de continuité.

La capsule cristalline est également lésée. Le corps vitré est rempli de légers flocons. Je constate dans le fond de l'œil la présence d'un corps étranger d'une longueur d'un millimètre et demi et d'une largeur d'un millimètre, qui après avoir perforé la rétine s'est fixé dans la sclérotique.

Pendant trois mois, l'état de l'œil resta stationnaire.

Dans le courant de l'année suivante, il se déclare une cataracte qui est opérée.

Je ne connais que trois cas semblables relatés par von Gräfe, le professeur Jacobson et le docteur Jacobi.

Le poids des corps étrangers extraits de l'œil est très variable. Zander et Geissler citent un cas très intéressant de Castelneau dans lequel le corps étranger pesait 75 centigrammes. Quant à moi, je me rappelle avoir enlevé de l'œil d'un ouvrier un éclat de fer du poids de deux grammes et demi. L'observation de ce cas a été publiée par M. le docteur Busse.

Le corps étranger le plus long qu'il m'a été donné d'extraire de l'œil est une petite flèche. Voici l'histoire de ce cas.

11. Mr X. vient me consulter le 9 juin 1873. Il a reçu la veille dans l'œil le projectile d'une sarbacanne.

Le globe oculaire est fortement tuméfié Il y a un chémosis très prononcé, opacité de la cornée, épanchement sanguin dans la chambre antérieure. La sclérotique présente une plaie large et béante qui a livré passage au corps étranger, mais celui-ci n'est pas visible. La vue est complétement abolie. Il y a manifestement ophthalmitis.

Quatorze jours plus tard un abcès s'ouvre au quart supérieur et interne de la partie antérieure de la sclérotique. Il s'écoule une grande quantité de pus par la solution de continuité qui s'est formée et qui livre ensuite passage au corps étranger dont je découvre dans la plaie une extrémité et que j'extrais avec facilité.

L'œil s'atrophie ensuite parfaitement.

Le projectile a une longueur de trente-deux millimètres, la pointe métallique seule mesure vingt millimètres. Comme le globe oculaire n'a que vingt-trois à vingt-six millimètres dans le sens antéro-postérieur, le projectile a dû se placer dans le sens transversal. Le poids du corps étranger était d'environ deux grammes (1 gr. 96.) *Traduction*

Dr A. JANSEN.



Fracture comminutive de la jambe gauche, pseudarthrose; exercice du membre; guérison, par M. DUPONT, médecin de régiment.

Un soldat de la 1re compagnie du train d'artillerie, âgé de 22 ans, est apporté le 26 janvier 1873 à l'hôpital militaire d'Anvers, à la suite d'une chute qu'il a faite en conduisant une voiture d'ambulance, une roue de ce véhicule lui a passé sur la jambe gauche et lui a fracturé ce membre.

On y constate une forte contusion à l'union du tiers moyen avec le tiers inférieur ; dépression douloureuse à ce niveau et perception d'es-

quilles séparées. Le péroné est rompu au même niveau, et le membre empoigné des deux mains donne la sensation d'un sac de noisettes.

L'état des téguments fait craindre à cet endroit la mortification de toute l'épaisseur de la peau et l'élimination des esquilles. Il existe en outre chez le blessé une forte contusion du poignet droit avec sub-luxation radio-cubitale inférieure ; enfin, une plaie contuse à l'oreille gauche. Pas de phénomènes généraux.

Réduction de la fracture, coaptation aussi parfaite que possible des fragments, linge cératé à l'endroit fracturé, bandage ouaté amidonné, avec deux attelles latérales et une attelle postérieure.

29 janvier, ouverture de l'appareil : pas d'apparence de plaie ; la jambe se trouve dans de bonnes conditions. Réapplication méthodique du bandage.

12 février, le membre fracturé offre les meilleures apparences, on ne sent plus d'esquilles distinctes, mais d'autre part, on ne perçoit pas de cal bien volumineux entre les fragments. Application d'un nouveau bandage sans attelle postérieure. Régime tonique, huile de foie de morue, iodure de potassium.

26 mars, on lève de nouveau l'appareil, et l'on est tout surpris que, malgré les meilleures conditions apparentes, les parties fracturées sont restées mobiles, et qu'ainsi, deux mois après l'accident, il n'existe pas de trace de cal. Cependant l'examen le plus minutieux ne permet de découvrir ni diathèse, ni cachexie.

Depuis lors jusqu'au commencement de juillet, appareil modelé, suppression de tout bandage, frictions stimulantes, exposition du malade chaque jour au soleil, phosphate de chaux à l'intérieur, badigeonnages à la teinture d'iode, frottement des fragments opéré vigoureusement et à différentes reprises, aucun de ces moyens ne parut apporter de changement dans l'état du membre blessé.

Sur le point de recourir à l'acupuncture et même au séton, M. Dupont voulut auparavant essayer la marche et l'exercice du membre. Dans ce but, il commença par faire exécuter chaque jour des mouvements de flexion au cou-de-pied et au genou, afin de détruire la semi-ankylose de ces jointures. Il protégea ensuite la partie postérieure de la jambe, dans les deux tiers de sa hauteur, par une gouttière en carton fixée au moyen de deux lacs, et fit marcher le malade à l'aide de béquilles, tout en lui conseillant de répéter aussi souvent que possible la flexion du pied et celle de la jambe.

L'heureux résultat de ces tentatives se manifeste déjà au commencement d'août, et le 25 dudit mois, les médecins de la garnison sont

étonnés de constater un cal volumineux réunissant les fragments. Le malade peut en outre exécuter complétement les mouvements de flexion du genou, et fléchit assez facilement le pied sur la jambe.

Depuis, le cal s'est ossifié de plus en plus, le membre a acquis de la solidité, et l'artilleur qui, au début, appuyé sur ses béquilles, osait à peine étendre la jambe maintenue dans sa gouttière, marchait, le 8 septembre 1873, à l'aide d'un bâton, le membre complétement libre.

Tel est le résumé bien incomplet d'une observation des plus intéressantes au point de vue pratique, et que l'auteur fait suivre de considérations raisonnées sur les diverses causes de non-consolidation des fractures; sur les nombreux moyens qu'on a de tout temps cherché à leur opposer, et surtout le mode de traitement de M. Mignot qui, dans ce cas, lui a si bien réussi; enfin sur l'action du phosphate de chaux pour activer la formation du cal.

(*Archives médicales belges*, janvier 1874.)

Maladies dans lesquelles on emploie la belladone,
par le docteur Martin Lauzer.

(*Suite, voir page 164.*)

Névralgie orbitaire. — Névralgies sus et sous-orbitaire. Névralgie sous-orbitaire, souvent très violente, ayant ébranlé les dents molaires supérieures. Vésicatoires, opium pendant longtemps, sans avantage. Trente centigrammes d'extrait de belladone, en six pilules, une toutes les six heures. Au bout de vingt-quatre heures quatre pilules avaient opéré la guérison, qui ne s'était pas encore démentie après deux ans (Bailey, 1818). — Névralgie sous-orbitaire à gauche, revenant périodiquement pendant plusieurs semaines. Sangsues, vésicatoires, préparations de zinc et d'arsenic inutiles; potion avec teinture de belladone, cinq gouttes pour chaque dose. En deux jours, cessation de la douleur, qui ne revint plus (Bailey, 1818). — Une névralgie sus-orbitaire produite par un coup et qui avait résisté à tous les autres remèdes, fut guérie en trois jours par des frictions d'extrait de belladone autour de l'orbite (Lisfranc, Acad. de chir., 1827), — Nous avons vu, disent Trousseau et Pidoux, plusieurs névralgies sus-orbitaires guéries dans l'espace d'une demi-heure par l'extrait de belladone sur l'arcade sourcilière; et quand la maladie était périodique, chaque accès était facilement prévenu en usant préalablement du même moyen... Ces frictions

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA LIVRAISON D'AVRIL.

PAGE

Travaux originaux.

Académies et sociétés savantes.

Répertoire médical.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

Quelques considérations pratiques [illegible] *des maladies* [illegible], correspondant [illegible] l'Académie royale de médecine. [illegible] 1872 : Fr. 5.00.

Précis clinique et pratique de [illegible] le docteur [illegible], professeur à l'Université de [illegible] titulaire de l'Académie royale de médecine. [illegible] cicules sont en vente. Prix de chaque fascicule : Fr. 2.00.

Histoire des kystes de l'ovaire, [illegible] teur L. GALLEZ, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Belgique; ouvrage couronné [illegible] Bruxelles, 1872 : Fr. 8.00.

De l'influence dans notre climat [illegible] *sur la santé des ouvriers*, par le docteur [illegible] par la Société de médecine d'Anvers, 1872 : Fr. 2.00.

Mémoire sur les causes [illegible] *nuisibles des poissons* [illegible] *tion hygiénique*, par F. [illegible], 1872 : Fr. [illegible]

De la thermométrologie [illegible] [illegible] (de Lisbonne), [illegible] mémoire couronné par la Société de médecine d'Anvers. Anvers, 1873 : Fr. 3.00.

[illegible] ouvrage couronné par la Fédération [illegible] Bruxelles, 1871 : Fr. 2.00.

[illegible] WARLOMONT et [illegible] Paris, 187[illegible] : Fr. 12.00.

Ophthalmoscopie, [illegible] professeur [illegible]

Étude sur le [illegible] agrégé à la Faculté de Médecine de Bruxelles : Fr. [illegible]

[illegible]